

Saint-Etienne.

Danser à la fac n'est pas manifester

Dix étudiants de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne ont été convoqués en conseil de discipline. Ils risquent l'exclusion pour avoir occupé leur fac dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet dernier puis perturbé la cérémonie de pose de la première pierre de la Maison des étudiants. « *Une technique d'intimidation visant à casser la reprise du mouvement avant même la rentrée* », affirme Lorène Ujhelyi-Wojciechowski, porte-parole du « comité de grève ». Accusation rejetée par Khaled Bouabdallah, le président de la faculté, qui estime que ces événements n'ont rien à voir avec l'opposition à la loi LRU (Liberté et responsabilités des universités). « *Les actions de grève n'ont pas été sanctionnées. Mais organiser une fête et insulter des élus ne relève pas de la contestation politique.* »

Question de point vue. Rappelons que le 14 juillet 1790 la Fête de la fédération où Louis XVI prêta serment devant la Constitution s'est déroulée dans une ambiance des plus festives... ● *Anna Topaloff*